



**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATIONS**  
**RÈGLEMENTS 5001-008, 5002-002,**  
**5005-010 et 5010-005**

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Ville de Candiac par la soussignée, greffière par intérim de la Ville :

**Règlement 5001-008 :**

- QUE le *Règlement 5001-008 modifiant le Règlement 5001 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme* a été adopté par le conseil municipal en date du 18 décembre 2017;

**Règlement 5002-002:**

- QUE le *Règlement 5002-002 modifiant le Règlement 5002 constituant un Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du Comité ainsi que le droit de vote* a été adopté par le conseil municipal en date du 18 décembre 2017;

**Règlement 5005-010 :**

- QUE le *Règlement 5005-010 modifiant le Règlement 5005 relatif aux permis et certificats afin de modifier les exigences relatives à l'abattage d'arbres* a été adopté par le conseil municipal en date du 18 décembre 2017;

**Règlement 5010-005 :**

- QUE le *Règlement 5010-005 modifiant le Règlement 5010 de démolition afin de modifier les personnes-ressources au Comité* a été adopté par le conseil municipal en date du 18 décembre 2017;

QU'une copie de chaque règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance;

QUE ces règlements entrent en vigueur selon les dispositions de la loi.

Candiac, ce 19 décembre 2017.

Johanne Corbeil  
Greffière par intérim  
Services juridiques